

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES,
30 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
20	Jeu.	s. Silvére.	Salviac.	☉ N. L. le 8, à 1 h. 47' du soir. ☽ P. Q. le 15 à 10 h. 23' du soir.
21	Vend.	s. Louis de G.		☉ P. L. le 22, à 2 h. 32' du soir.
22	Sam.	s. Radulphe.	Lalbenque, Mauroux, St-Jean-de-Laur, St-Céré, St-Germain.	☽ D. Q. le 30, à 2 h. 50' du matin.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et C^e,
rue de la Banque, n° 3.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrâtier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron). Fumel, Castelfrac, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

Cahors, 15 Juin 1861.

La mort du comte de Cavour provoque les
regrets unanimes de toute la presse d'Europe.

Le nouveau ministère piémontais est consti-
tué. Nous donnons un peu plus loin la liste
des membres qui le composent. Le baron Rica-
soli devient Président du conseil. La ligne
politique adoptée par le chef de cabinet est
la même qu'a suivie M. de Cavour. La chambre
des députés de Turin vient de rendre un éclatant
hommage à la mémoire de l'illustre défunt, en
décidant que son effigie en marbre serait placée
dans l'enceinte de l'assemblée législative. Les
destinées du royaume d'Italie sont maintenant
entre les mains des nouveaux ministres. Le grand
génie que l'Italie pleure aujourd'hui, leur a laissé
pour testament un programme dont l'exécu-
tion intelligente doit assurer l'unification de
l'Italie ; leur devoir est de s'en inspirer ; s'ils
s'en écartent, ils rencontreront des périls et
compromettront l'œuvre sacrée dont ils sont au-
jourd'hui responsables ; s'ils le suivent fidèle-
ment, ils entreront dans cette terre promise,
que leur glorieux maître n'a pu qu'entrevoir.

On se préoccupe dans toutes les Cours de la
prochaine reconnaissance du royaume d'Italie
par la France. Des négociations actives sont en-
tamées à ce sujet entre Paris et Turin. La ques-
tion romaine est toujours l'obstacle infranchissable ;
on espère pourtant lui donner une solution
de nature à satisfaire les parties intéressées.

L'agitation est toujours la même en Pologne.
Le nouveau gouverneur a demandé à St.-Péters-
bourg la mise en état de siège de Varsovie.

La mission d'Omer-Pacha en Herzégowine n'a
jusqu'ici obtenu aucun résultat décisif. On né-
gocie bien, mais sans pouvoir se mettre d'accord.
Et pendant ces tergiversations, le mécontentement
des populations, contre le gouvernement du
Sultan, prend un caractère plus prononcé.

Les conférences de Syrie, tenues à Constanti-
nople, touchent à leur terme. Le Liban aura un

gouverneur, qui relèvera immédiatement du
Sultan. Deux candidats sont présentés par la
Porte : l'un ou l'autre sera appuyé par l'Angle-
terre. L'émir Beschir, proposé et patronné par
la France, n'a aucune chance de succès. L'ac-
ception de l'Emir, par le Sultan, eût prouvé,
du moins, que l'on tenait compte à la France de
ses nombreux sacrifices, pendant cette expédi-
tion lointaine. Nous craignons bien que de graves
événements n'éclatent encore en Syrie, et que les
concessions mutuelles auxquelles on a recouru ne
soient insuffisantes, pour devenir un gage certain
de paix et de tranquillité.

On se serait arrêté au projet suivant : Un
gouverneur unique serait établi pour trois ans,
dans le Liban, et un sous-gouverneur chez les
Druses et les Maronites. Au début, et pendant
un certain temps, les troupes turques occupe-
raient les principaux points stratégiques de la
Syrie. Le nouveau rédacteur en chef du *Pays*,
fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« En résumé, si l'on se rend bien compte
des garanties dont l'autorité du chef chrétien du
Liban sera désormais entourée, on verra que
sous plusieurs rapports, l'arrangement intervenu
est plus avantageux qu'on ne pouvait l'espérer.

» Les concessions accordées par la Porte pla-
cent le Liban dans une position nouvelle analo-
gue à celle des principautés du Danube.

» Ces concessions sont consignées dans un
acte diplomatique, et, pour la première fois,
l'entente des puissances à cet égard prend la
forme d'un document écrit.

» Désormais les traditions des populations de
la Montagne sont consacrées par un titre au-
thentique qui renferme les engagements du
gouvernement ottoman envers elles, et qui de-
vient, sous la sauve garde de l'Europe, le gage
de leur existence politique et de leur autonomie.

» Sans méconnaître la part qui revient aux
autres puissances dans cette négociation, nous
pouvons ajouter que la décision adoptée en fa-

veur du principe d'un pouvoir unique et chrétien,
est due aux efforts du gouvernement français, et
la France peut être satisfaite d'un résultat qui
témoigne de toute la sollicitude de l'Empereur
pour une cause que l'opinion avait embrassée, à
juste titre, avec tant de chaleur.

Les Anglais se réjouissent de la note qui a
récemment paru dans le *Moniteur*, et dans la-
quelle le gouvernement de l'Empereur, d'accord
avec celui de S. M. britannique, déclare rester
neutre dans les différends qui viennent de s'élever
entre les États d'Amérique.

Le *Morning-Post* apprécie en ces termes la
politique du gouvernement français, dans la
question américaine :

« La déclaration de neutralité que l'Empe-
reur des Français vient de faire paraître au
Moniteur est en parfaite harmonie avec la poli-
tique de notre pays. Comme S. M. britannique,
Napoléon III ne prend conseil que de ces princi-
ples élevés de justice et de droit international,
qu'il est du devoir de tout État neutre d'affirmer
en temps de guerre, et sa déclaration, par consé-
quent, ne saurait être séparée de la ligne de
conduite que le gouvernement d'Angleterre a
honorablement et honnêtement suivie dès le
début du conflit.

Les difficultés entre l'Espagne et le Maroc ne
sont pas encore terminées. Le Maroc offre La-
rouache, en échange de Tétouan ; l'Espagne ré-
clame Mogador et menace cette ville d'un bom-
bardement.

Rien de bien important dans la lutte des
États d'Amérique. On parle d'une levée prochaine
de 100,000 hommes qui serait faite par le pré-
sident Lincoln. **JULES C. DU VERGER.**

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 12 juin.

L'*Opinione* annonce que malgré la liste complète et
définitive du ministère, donnée par la *Gazette de*

Turin, on s'était borné, hier, aux modifications sui-
vantes :

L'interim de la guerre serait pris, pendant deux
mois, par M. Ricasoni, ayant M. Cugia pour secré-
taire-général. M. Cardova serait nommé ministre de
l'agriculture et du commerce, et M. Peruzzi resterait
aux travaux publics. On croyait que la communi-
cation au parlement de la liste du nouveau ministère
serait retardée à cause de l'absence du roi, de Turin.
L'*Opinione* ajoute que les ministres se sont réunis
hier soir en conseil.

A Rome, on a ouvert des souscriptions pour élever,
plus tard, un monument au comte de Cavour, au
Capitole.

Turin, 12 juin.

A la Chambre des députés, M. Ricasoni annonce
la formation d'un ministère. Il déclare qu'en accep-
tant ce grave fardeau, lui et ses collègues ont cédé à
un sentiment de devoir. Après avoir parlé de la perte
immense faite par l'Italie, il dit que personne n'a
plié sous le malheur, ni perdu la foi dans les destinées
de l'Italie. Il démontre que la politique du nouveau
cabinet sera la continuation de celle du ministère
précédent, présidé par M. de Cavour, qui réunissait
la hardiesse à la prudence. L'orateur soutient le droit
de l'Italie de se constituer en nation unie. Le principe
fondamental du nouveau ministère sera le respect du
Statut, le respect des lois et le maintien de l'ordre.
Il ajoute que le premier soin du gouvernement sera
de poursuivre l'armement avec zèle, de développer en
même temps les forces économiques du pays et d'éta-
blir l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Il a
une entière confiance dans l'appui du parlement et
dans le bon sens et le patriotisme des Italiens. (Vifs
applaudissements.) — La même communication a été
faite au Sénat. — A la Chambre des députés, le mi-
nistère a déposé un projet de loi pour la construction
d'un arsenal maritime militaire à la Spézia.

Berlin, 13 juin.

On mande de la frontière polonaise : D'après un
bruit généralement répandu, Varsovie doit être mis
sous peu en état de siège, sur la demande du général
Suchozanet.

Londres, 13 juin.

La Cour de Chancellerie a rejeté l'appel de Kos-
suth contre le jugement du Vice-Chancelier, dans
l'affaire des billets de banque de Hongrie.

Madrid, 12 juin.

L'escadre d'Algésiras s'est dirigée vers la baie de
Palma où elle va faire l'exercice à feu. L'amiral Pin-
zon s'est rendu à Tanger avec deux vaisseaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 15 juin 1861.

Causerie de la Semaine.

Saint Médard, venu avec la pluie nous a immédia-
tement envoyé la chaleur, p. p. c. Il sait vivre — Il a du
monde. Un instant nous avions craint que, juin égaré
en mai n'eût passé un compromis avec son collègue
du zodiaque, et ne lui eût cédé sa place. Nos alarmes
sont heureusement dissipées ; et nous déclarons fran-
chement, que la conduite de saint Médard nous
donne beaucoup à penser ; la respectueuse crainte que
nous n'ayons cessé d'éprouver à son égard s'est nota-
blement affaiblie ; il n'est pas si redoutable qu'il en
a l'air. Des trombes d'eau ne suivent pas toujours son
départ, comme si les nuages n'avaient pas assez de
pleurs pour lui. L'année prochaine, nous nous le pro-
mettons bien, les pronostics de la saint Médard n'au-
ront qu'un très faible empire sur notre imagination.

Et puisque Phœbus nous gratifie de nouveau de ses
brûlants rayons, faisons leur bon accueil. Juin les
salue avec bonheur ; ils servent à essayer les rosées
de son trop sensible frère, le mois de mai. La pre-
mière république, avec un tact exquis avait su don-
ner à chaque mois du calendrier un nom aussi exact

que poétique. Mai était devenu *Floreal*. Juin — *Praï-
rial*. Jamais aussi gracieuses appellations ne furent
mieux appliquées. *Praïrial* est bien le mois de la
fenaison. On coupe alors la verte et aromatique che-
velure des prés et des prairies ; on entasse en mon-
ceaux leurs débris parfumés, et le soir, le vent de la
nuit en empreigne ses ailes et répand dans les cam-
pagnes mille senteurs odorantes. Il y a quelque
chose d'acre et d'enivrant en même temps dans le
parfum balsamique des foins fraîchement coupés.
L'air, à une grande distance, est chargé d'arômes
pénétrants ; ils réagissent avec violence sur les nerfs
et sur le cerveau ; en les respirant longtemps, on se
sentirait bientôt en proie à une ivresse vertigineuse ;
et quelques heures passées en cet état amèneraient
une mort certaine.

Avec les chaleurs arrivent à leur tour les bains de
rivière. La natation est un exercice aussi agréable
que salutaire. Il assouplit les tissus organiques et leur
communique une nouvelle vigueur. Les femmes l'ai-
ment généralement et s'y livrent avec plaisir. Il est
sur les bords du Lot de riantes et fraîches oasis, où
l'on peut savourer en toute liberté les voluptés du
bain. Dans ses sinuosités et ses détours, la char-
mante île de Cabessut creuse des anses protectrices,
et de petits golfes hospitaliers, où l'épais feuillage des
arbres de la rive répand une ombre impénétrable et

défie les regards indiscrets et curieux : mais que le
plaisir ne fasse pas oublier le danger. Que des im-
prudents, que des étourdis, dont l'éducation nauti-
que est incomplète ne se confient pas sans guides
aux flots tentateurs ! Sous la surface limpide, sous
le cristal des eaux, la mort veille, attendant une proie.
Que les inhabiles, que les inexpérimentés ne s'écar-
tent pas du bord, comme l'oiseau qui essaie ses ailes,
ne s'éloigne pas du nid. Chaque année, les rivières
engloutissent des victimes sans nombre. Une fatalité
inconcevable les attire ; de sinistres signaux sont
placés au-dessus des gouffres perfides ; loin de les
repousser, ils les appellent.

Mais ne méions pas des cyprès aux roses ; l'heure
présente s'en va trop rapide, semons les fleurs et non
le deuil sur ses pas légers. Nous voudrions mainte-
nant, en chroniqueur fidèle, vous signaler quelque
fait intéressant passé à Cahors, pendant cette semaine.
Rien, absolument rien, ... du moins valant la peine
qu'on s'en occupe. Trois hôtes étrangers à la localité,
l'un venant des déserts de l'Afrique, l'autre des forêts
d'Amérique, le dernier, enfin, des gorges des Pyréné-
es, ont pourtant traversé hier notre ville et ont eu
un grand succès de curiosité. A leur portrait, vous
avez déjà reconnu l'ours, le singe et le chameau, que
chacun a pu cette semaine rencontrer sur nos places
et nos promenades. L'habitant des montagnes avait

une physionomie des plus débonnaires. Soumis,
obéissant, il exécutait, sur un geste, les ordres donnés
par son maître. Il est vrai que ce geste, fait par un
bâton noueux, devait rappeler de pénibles souvenirs
au dos de maître Martin. Saisissant effet de l'abatardis-
sement et de l'esclavage ! D'un seul coup de sa patte
nerveuse, l'ours briserait son maître ; dompté par lui,
il rampe à ses pieds, souple et doux comme un agneau.
Il lui prodigue des caresses, promène avec précau-
tion ses griffes dans ses cheveux, appuie contre sa
joue son museau velu, et exécute avec une grâce par-
faite mille sauts et mille gambades. En vérité, c'est un
ours fort bien élevé. Le dromadaire suivait son com-
pagnon d'un pas dolent et mélancolique, relevant l'un
après l'autre et en cadence monotone, ses pieds lar-
gement arrondis. Sur sa double bosse, l'agile singe
faisait de la gymnastique en clown consommé, et
ses tours achevés, acceptait, avec gratitude, les frian-
dises qu'on lui offrait.

Nous avons eu aussi, cette semaine, le bonheur
ineffable de posséder deux ou trois joueurs d'orgues.
Le nombre de ces estimables virtuoses est incalculable.
Véritables Juif Errant de l'art, on les ren-
contre partout. Si encore leurs instruments possé-
daient la justesse, on se montrerait un peu moins
exigeant pour l'exécution ; mais les mélodies qui s'é-
chappent de leurs cavités ont une discordance suscep-

Revue des Journaux.

La partie officielle du *Moniteur* ne contient qu'une loi portant qu'il sera fait, en 1862, un appel de cent mille hommes sur la classe de 1861.

Le *Constitutionnel* intervient dans la polémique entre l'*Ami de la Religion* et les autres feuilles religieuses qui ne peuvent pardonner à leur confrère d'avoir parlé en termes convenables de M. de Cavour.

« Si l'*Ami de la Religion*, dit M. Grand-Guillot, voulait nous permettre de lui offrir un conseil des plus désintéressés, nous lui ferions observer qu'il se trompe du tout au tout: il ne se rend pas compte le moins du monde sur la situation complexe qui, depuis deux ans en France a été faite aux journaux religieux ou du moins à ceux qui prétendent l'être. »

« M. l'abbé Sisson et M. l'abbé Lamazon, dans leur bonne foi ne se sont pas aperçus, nous finiront par le croire, que depuis trop long temps ils servent moins les intérêts du catholicisme que les rancunes des anciens partis politiques. Et dans la simplicité de leur âme, ils croient encore que du moment où l'absolution de l'Église vient trouver un glorieux agonisant, l'absolution des hommes doit suivre. Ils se méprennent: M. de Cavour est mort en chrétien! Peu importe au *Monde*, à l'*Union*, à la *Gazette de France* et à d'autres encore; mais il est mort sans avoir renié les principes libéraux et patriotiques qui ont été le mobile et l'honneur de toute sa vie; et c'est là le seul point qui les intéressait. »

On lit dans le *Journal de Rome*:

« Avant-hier, jour de l'octave de la Fête-Dieu, une procession à laquelle le Saint-Père prend part aussi, mais en suivant à pied le Saint-Sacrement, devait parcourir la place de Saint-Pierre. Le clergé était déjà rassemblé dans la basilique; les cardinaux, revêtus de leur robe de pourpre, n'attendaient que le Pape pour commencer le défilé; mais au moment de descendre du Vatican, Sa Sainteté se plaignit d'un violent mal de tête accompagné de frissons; et craignant d'augmenter son indisposition par une fatigue inévitable, renonça à paraître à la cérémonie et se retira dans ses appartements. Afin de ne pas troubler les esprits, on fit courir le bruit que le Saint-Père, retenu par d'urgentes audiences, ne pouvait suivre la procession. Pie IX venait de se mettre au lit, lorsque le télégramme, annonçant la mort du comte de Cavour, arriva au Vatican. Le cardinal Antonelli, qui ne s'était pas rendu à la procession, le reçut avant qu'elle fût terminée, et ne put par conséquent le communiquer à ses collègues qu'après la cérémonie. Dans la crainte toutefois de causer au Saint-Père une émotion qui pouvait lui être nuisible, il ne crut pas devoir lui communiquer immédiatement cette dépêche. Ce n'est donc qu'hier matin, que le Pape, remis presque entièrement de son indisposition, eut connaissance de la mort de son adversaire politique, et s'écria en l'apprenant: « Mon Dieu, faites-miséricorde à cette âme égarée. »

Le *Siècle* reproduit la lettre par laquelle M. Benjamin Delessert, en s'adressant au *Journal des Débats*, provoquait, il y a deux jours, l'ouverture d'une souscription destinée à élever un monument à la mémoire de M. de Cavour, puis, il ajoute:

« Quand il s'agit d'honorer le grand citoyen qui vient de mourir, le *Siècle* ne peut pas plus hésiter qu'il n'hésita lorsqu'il fallut prendre parti pour la cause de l'indépendance italienne. — Une souscription est ouverte dans nos bureaux. »

L'*Union* apprécie, en ces termes, l'arrangement intervenu à Constantinople, relativement aux affaires du Liban:

« Nous ne sommes plus tout-à-fait dans les erre-

ments de la politique anglaise de 1840; mais nous ne sommes pas non plus dans ceux de la politique française. Les Maronites n'ont pas retrouvé leur ancienne prééminence; et le Liban ne rentre pas dans les conditions d'autonomie et d'indépendance relative dont il a joui pendant tant de siècles. La nouvelle combinaison aura-t-elle plus de succès que celle qui l'a précédée? Il est permis d'en douter. Est-ce que les ambassadeurs n'en ont pas douté eux-mêmes quand ils ont décidé de ne lui donner qu'une durée temporaire et un caractère provisoire? »

ments de la politique anglaise de 1840; mais nous ne sommes pas non plus dans ceux de la politique française. Les Maronites n'ont pas retrouvé leur ancienne prééminence; et le Liban ne rentre pas dans les conditions d'autonomie et d'indépendance relative dont il a joui pendant tant de siècles. La nouvelle combinaison aura-t-elle plus de succès que celle qui l'a précédée? Il est permis d'en douter. Est-ce que les ambassadeurs n'en ont pas douté eux-mêmes quand ils ont décidé de ne lui donner qu'une durée temporaire et un caractère provisoire? »

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

D'après une dépêche de Turin, en date du 11 juin, le ministère italien est constitué de la manière suivante:

- MM. Ricasoli, président du conseil et ministre des affaires étrangères;
- Miglietti, justice;
- Mingetti, finances;
- Peruzzi, travaux publics;
- De Sanctis instruction publique;
- Général della Rovere, guerre;
- Général Menabrea, marine;
- Scialoja, commerce.

Chronique locale.

C'est après demain matin, à 10 heures, que le maréchal Niel fera son entrée à Cahors. Il arrive aujourd'hui à cinq heures à Montauban, où il passera la journée de Dimanche. En quittant Cahors, le maréchal Niel doit se rendre à Albi. Nous donnons plus loin l'arrêté pris par M. le Maire de Cahors et relatif à la réception du Maréchal.

Par arrêté préfectoral, en date du 13 juin courant, M. Gausserès (Jean-Pierre), instituteur public à Esecamps, canton de Lalbenque, a été nommé instituteur public à Montvalent, canton de Martel, en remplacement de M. Barges, appelé au poste de Vidailles.

Par décision de M. le conseiller d'Etat directeur général des douanes et des contributions indirectes, en date du 8 juin 1861, les aspirants dénommés ci-après, ont été nommés surnuméraires du service actif, savoir:

Dans le département de la Charente, M. Bonnevillie, demeurant à Souillac; dans le département de Seine-et-Oise, M. Vernet, domicilié de la même localité.

Le 4 mai dernier, le *Journal du Lot*, racontait avec quel courage et quel sang-froid, M. Arnal, vicaire de la paroisse de Banhac, s'était élancé au-devant d'un taureau furieux qui menaçait de sa féroce colère une troupe de jeunes enfants, que l'on conduisait à Linac, pour y recevoir le sacrement de la Confirmation. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, que M. le Préfet vient d'adresser des éloges mérités à cet honorable ecclésiastique.

Le Conseil général des ponts et chaussées a émis, au sujet des embranchements dans le Lot, la Corrèze et le Cantal, de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, l'avis suivant:

1° Le tracé présenté par la Compagnie d'Orléans, pour la section du chemin de fer d'Arvant au Lot, comprise entre Aurillac et Assier, est approuvé dès à présent, en ce qui concerne la partie d'Aurillac à Miermont,

à chaque représentation, dans ces fraîches et vaporeuses toilettes d'été, qui rehaussent encore l'éclat de leurs attraits. L'œil indécis ne sait où s'arrêter; ici une jupe blonde, avec son doux regard et les tresses soyeuses de sa fine chevelure; plus loin, une brune aux yeux vifs et noirs, aux bandeaux épais et lustrés comme la moire d'une aile de corbeau. Paris, revenant de l'Ida, serait embarrassé pour donner sa pomme. Encouragés par la présence de cette ravissante société féminine, nos artistes font de leur mieux. Dimanche, ils ont interprété la *Favorite* devant une salle comble. M^{lle} Augustine Albert se faisait entendre pour la première fois au public de Cahors. Elle a chanté le rôle de *Leonor*. La voix de cette artiste est fraîche et pure; les cordes basses ont une ampleur très-convenable; les notes hautes sont vibrantes et sonores. Le *medium* est fort agréable. De plus, M^{lle} Albert chante avec justesse et avec goût. Sa tenue en scène dénote beaucoup d'intelligence; sa manière de phraser une excellente élocution musicale. Sa première soirée a été un brillant succès, qui s'est renouvelé jeudi dans *Norma*, d'une manière plus éclatante encore. Le duo fameux du 3^e acte a été rendu par M^{lle} Albert et par M^{lle} de Ribeaucourt avec un ensemble irréprochable; la salle a failli crouler sous les bravos; M. *Boutines* a eu de beaux moments dans la *Favorite*; mais il n'a pas été toujours heu-

reux. Dans le duo du dernier acte: *O transport...*, sa voix paraissait un peu fatiguée. Dans *Norma*, son rôle, plus effacé, exigeait de moindres efforts; il s'est convenablement acquitté de sa tâche. M. *Castelmari* continue toujours à se faire applaudir, ainsi que son camarade M. *Ranson*. Demain, la *Reine de Chypre*; dans quelques jours, un opéra comique, pour alterner avec le grand répertoire. Le public remarque, avec raison, la faiblesse des chœurs; il ne peut en être autrement. Le moyen d'y remédier existe pourtant. Cahors a, nous a-t-on dit, une école de chant. Que n'y forme-t-on des choristes? et pourquoi n'y organise-t-on pas un orphéon, quand toutes les plus petites villes du Midi ont le leur?

JULES C. DU VERGER.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche, 16 juin 1861.

LA REINE DE CHYPRE

Grand-opéra en cinq actes.

M^{lle} Augustine Albert remplira le rôle de *Catarina*.

On commencera à 8 heures et demie.

partie commençant au point kilométrique 2300, au lieu dit le col de Boudieu, et finissant au point kilométrique 25240, au lieu dit du Rousset, sur une longueur de 22,940 mètres.

2° Pour le surplus du côté d'Aurillac, il est sursis à statuer, jusqu'à ce que la Compagnie ait présenté des études pour le prolongement du tracé vers le faite du Cantal, et montré comment le résultat de ces études peut se concilier avec les dispositions projetées pour la gare et les abords d'Aurillac.

3° Pour la partie du tracé située au-delà du Rousset, le dossier de l'affaire sera renvoyé à MM. les Ingénieurs du service du contrôle, qui devront compléter l'instruction en ce qui les concerne, et qui auront à exprimer leur avis tant sur le tracé direct par Lacapelle-Marival et Assier que sur la variante demandée par Maurs et Figeac.

4° Enfin il ne sera statué, en ce qui concerne le nombre et l'importance des ouvrages d'art destinés à assurer l'écoulement des eaux, ou à rétablir les communications interrompues par le chemin de fer, qu'après les enquêtes voulues par le titre II de la loi du 3 mai 1841.

Il ne sera statué de même, en ce qui concerne le nombre et l'emplacement des stations, qu'après les enquêtes spéciales à ouvrir conformément à la circulaire du 25 janvier 1841.

Cet avis du Conseil des ponts et chaussées a été adopté par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui y a donné son approbation par décision en date du 7 juin courant.

Tableau indiquant le dernier numéro appelé dans chaque canton.

ARRONDISSEMENT	CANTONS.	CONTINGENT assigné au canton.	Dernier NUMÉRO désigné définitivement.
CAHORS.	Cahors (Nord).....	26	47
	Cahors (Sud).....	26	49
	Castelnau.....	24	55
	Catus.....	31	59
	Cazals.....	22	37
	Lalbenque.....	38	61
	Lauzès.....	18	31
	Limogne.....	37	71
	Luzech.....	26	41
	Montcuq.....	34	64
FIGEAC.	Puy-l'Evêque.....	38	63
	St.-Géry.....	17	33
	Bretenoux.....	33	82
	Cajarc.....	22	33
	Figeac (est).....	31	77
	Figeac (ouest).....	32	64
	Lacapelle-Marival.....	42	90
	Latronquière.....	29	71
	Livernon.....	23	29
	St.-Céré.....	39	82
GOURDON.	Gourdon.....	35	71
	Gramat.....	39	66
	Labastide-Murat.....	24	52
	Martel.....	39	81
	Payrac.....	14	25
	St.-Germain.....	26	42
	Salviac.....	23	40
Souillac.....	33	67	
Vayrac.....	20	32	

reux. Dans le duo du dernier acte: *O transport...*, sa voix paraissait un peu fatiguée. Dans *Norma*, son rôle, plus effacé, exigeait de moindres efforts; il s'est convenablement acquitté de sa tâche. M. *Castelmari* continue toujours à se faire applaudir, ainsi que son camarade M. *Ranson*. Demain, la *Reine de Chypre*; dans quelques jours, un opéra comique, pour alterner avec le grand répertoire. Le public remarque, avec raison, la faiblesse des chœurs; il ne peut en être autrement. Le moyen d'y remédier existe pourtant. Cahors a, nous a-t-on dit, une école de chant. Que n'y forme-t-on des choristes? et pourquoi n'y organise-t-on pas un orphéon, quand toutes les plus petites villes du Midi ont le leur?

naît de recevoir de son patron. Il se mit à la poursuite de cette fille, suivi de son maître. Elle s'était réfugiée dans une maison voisine; le patron et l'ouvrier la conduisirent devant le maire qui, en effet, trouva la somme entière moins dix francs. Sommée de la rendre, la fille D. s'y refusa. Appelée devant le Commissaire de police de Cahors, elle a persisté à garder l'argent. La fille D. a été déferée à la justice.

Dans la journée du 12 du courant, et vers deux heures, une partie du mur d'une maison en réparation, rue des Augustins, s'est écroulée, en écrasant dans sa chute les toits de deux maisons voisines. Par un hasard providentiel, on n'a eu aucun malheur à déplorer.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
Séance du 9 juin 1861.

30 Versements dont 5 nouveaux...	3,762 ⁵⁰
3 Remboursements.....	520

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Agen, 13 juin.

Lot-et-Garonne. — Une mort subite est venue affliger une pauvre famille de notre ville. Lundi dernier, vers quatre heures du soir, des ouvriers maçons travaillaient à la démolition du mur de l'église dite de Notre-Dame. L'un d'eux se sent tout à coup pris d'une forte douleur; il descend sur la voûte et s'affaisse sur lui-même en s'écriant : *Je suis perdu!* En effet, il n'a pas sitôt achevé ces paroles, qu'un vomissement de sang commença, et quelques instants après, le malheureux rendait le dernier soupir: il avait eu le temps de recevoir les secours de la religion.

(Journal de Lot-et-Garonne.)
On nous écrit de Bordeaux.

Gironde. — La vigne pousse vigoureusement. Voilà déjà plusieurs jours qu'elle est en pleine floraison; il est grandement temps pour elle que la température et le soleil viennent à son aide. Avec les premières chaleurs, on devra s'attendre à l'invasion de l'oïdium, qui va nécessiter de nouveaux soufres.

L'épamprage ou l'ébourgeonnement des vignes qui ont été gelées est aujourd'hui d'absolue nécessité. Les bois gourmands développés près de terre et sur la souche doivent être supprimés.

Si les hautes parties, qui furent atteintes de la gèlée, n'ont pas donné de bonnes flages, on ébourgeonnera prudemment le bas des mères-branches, et, dans ce cas, il vaut mieux laisser quelques pousses adventives que l'on pincera s'il en est besoin. Vouloir obliger toute la sève à se dépenser sur des organes insuffisants par leur nombre et leur étendue, ce serait compromettre l'existence des pieds en rompant trop brusquement l'équilibre de la végétation.

Il y a malheureusement lieu de croire que les vignes gelées seront frappées par la maladie, d'autant plus qu'à l'époque de la plus forte invasion, leurs bourgeons seront tendres et peu avancés. Ces jeunes pousses doivent à tout prix être conservées et acquérir une bonne maturité; de là suit l'absolue nécessité de les souffrir avec attention et persévérance.

L. MARTINEAU.

Aveyron. — Par ordonnance du 3 juin 1861, S. Exc. M. le garde des sceaux a nommé, pour présider les assises du troisième trimestre de 1861, dans le département de l'Aveyron, M. Buscaillon, conseiller à la cour impériale de Montpellier. (Napoléonien.)

Corrèze. — Samedi dernier, un orage éclatait sur la commune de Lascoux. A ce moment, Queyraud, propriétaire au Puy, commune de Lascoux, travaillait dans sa vigne, dite des Chassants; dix personnes se trouvaient avec lui. Pour éviter l'orage elles se placèrent dans une misérable cabane abandonnée. Un coup de tonnerre éclate, la foudre tombe et, pénétrant par la cheminée, elle atteint six cultivateurs, — quatre n'éprouvent aucune secousse. Les six qui ont été frappés ont eu les jambes brûlées. Leurs sabots ont été brisés. Pendant près d'un quart d'heure ils avaient perdu toute respiration. Transportés à leurs domiciles ils ont reçu tous les soins que réclamait leur position; — on espère que leurs jours ne sont pas en danger.

Corrézien.

Oise. — Un phénomène assez rare a été observé, ces jours-ci, à l'hôpital de Beauvais. Il s'agit d'un enfant singulièrement conformé. Il porte à chaque main six doigts au lieu de cinq; il a également six doigts à chaque pied.

Sa figure est des plus singulières: le nez n'existe pas, ou, pour mieux dire, il est resté à l'état rudimentaire et ne fait qu'un avec ce qui représente la lèvre supérieure. De chaque côté du nez, existent deux fentes profondes qui s'élargissent énormément lorsque l'enfant crie.

Quand la bouche est ouverte, au lieu du palais, on aperçoit deux sillons qui s'étendent jusqu'au fond du gosier et presque dans les fosses nasales.

On a comparé la figure de ce pauvre petit être au museau du phoque qu'on a pu voir cet hiver sur la place publique de Beauvais.

Les médecins ne désespèrent pas, assure-t-on, si cet enfant vit, de réparer, au moins en partie, les torts ou les oublis de la nature à son égard. Si nous en croyons les *on dit*, ils auront fort à faire.

(Écho de l'Oise.)
Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Les dépouilles mortelles du comte de Cavour ont été transportées de l'église de Notre-Dame-des-Anges à Santena, et là, pour obéir religieusement à la volonté sacrée du défunt, elles ont été solennellement déposées et scellées samedi matin dans le caveau de la famille.

Santana est un village à six mille et au sud de Turin. Il possède un château.

Ce coin de terre a maintenant un grand nom et sera un monument devant lequel viendra s'incliner quiconque, dans l'humilité de son âme, honore les sublimes vertus du génie.

On vient de publier la loi qui autorise une dépense de 800,000 fr. pour travaux d'excavation dans le port d'Ancone; une autre dépense de 2,400,000 fr. pour les travaux destinés à prolonger le môle de ce port; enfin une dépense de 964,000 fr. pour l'élargissement des chaussées et la construction d'une grue mobile dans le même port.

(Gazette officielle)

HONGRIE.

Pesth, 10 juin.

La chambre des députés a passé hier à la discussion des paragraphes de l'adresse de Deak. Un vif débat s'est élevé sur les mots: « Très auguste empereur et roi, » par lesquels commence l'adresse; après une discussion de près de deux heures, ce titre donné à l'Empereur a été rejeté.

L'assemblée a repoussé également un amendement de M. Bones, consistant à laisser de côté *es kiraly* « et roi » et à dire simplement, très auguste empereur. Enfin, on a adopté l'amendement de M. Sanka disant: Très auguste seigneur.

L'assemblée a voté par acclamation une proposition de M. Nizary, tendant à constater spécialement dans le procès-verbal que l'adresse n'est destinée qu'au souverain de fait.

(Gazette d'Ausbourg.)

AMÉRIQUE DU NORD.

Maintenant qu'ils sont en possession d'Alexandrie, les fédéraux s'y établissent de façon à protéger de ce côté la capitale et fortifient les hauteurs d'Arlington; quand aux projets de dévastation qu'on leur attribuait, et dont on menace actuellement Norfolk après l'avoir fait pour Alexandrie, ils sont ridicules.

Jackson, l'homme qui a tué le colonel Ellsworth, a été enterré le 23. Sa mort ayant donné lieu, pour la forme, à une enquête du coroner, le verdict de celui-ci renferme ces mots: « Mis à mort par la main des troupes des États-Unis, tandis qu'il défendait sa propriété privée, dans sa propre maison. » On raconte que, peu de jours avant l'arrivée des fédéraux, quoique séparatiste dans l'âme, ainsi que l'a prouvé sa conduite, Jackson avait pris la défense de quelques partisans de l'Union que le peuple d'Alexandrie voulait maltraiter à cause de leurs opinions. Il paraît que son intention n'était pas précisément de tuer le colonel; se voyant seul en présence de neuf personnes, il avait dirigé le canon de son fusil à deux coups sur un zouave nommé Brownell; celui-ci ayant détourné l'arme, l'une des deux balles alla se loger dans la boiserie de la chambre, l'autre frappa fatalement le colonel Ellsworth.

Ami particulier du président Lincoln, le colonel Ellsworth a eu des funérailles splendides à New-York. Il n'était âgé que de vingt-sept ans; né à Mechanicsville, il avait fait des études militaires à Westpoint, mais avait abandonné le service de l'armée régulière pour exercer la profession d'avocat dans l'Illinois. C'est à Chicago qu'il avait eu l'idée de créer un corps de zouaves; au début de la guerre il enrégimenta sous ce nom les pompiers de New-York, gens forts braves, mais difficiles à discipliner.

Les croisières fédérales ont fait de nombreuses captures. On cite les navires suivants comme ayant été pris par elles: le *Pioneer*, de Liverpool, à destination de Norfolk, avec une cargaison de sel; les schooners *Haxhall* et *Cremshaw*, chargés de tabac; le *Winfred*, de Richmond, apportant du café de Rio-Janeiro, a été remorqué à Baltimore par le *Quaker-City*. D'un autre côté, le brick *Elisha*, parti de Georgetown, est tombé au pouvoir d'un schooner du Sud armé en course et conduit à Brunswick; mais le gouverneur Brown, pour des raisons que l'on ignore en ce moment, l'aurait, dit-on, fait remettre en liberté.

Toutes ces escarmouches sur terre et sur mer ne prouvent pas que la guerre doive s'éterniser.

Pour extrait : C. DU VERGER.

Revue littéraire.

AU SÉNAT

SUR LA QUESTION DU RÉTABLISSEMENT DES TOURS DANS LES HOSPICES, PAR M. LÉON VALÉRY.

Une œuvre poétique, nouvellement publiée, vient de tomber sous nos yeux. Nous l'avons accueillie avec bonheur, car elle exhale un doux parfum de poésie: elle est pure et rayonnante, comme un beau jour de printemps, — grave, majestueuse et chaste, comme la vertu. Cette œuvre doit attirer l'attention de toutes les âmes généreuses, de tous les bienfaiteurs de l'humanité; mais elle intéresse surtout notre département, par le nom de son auteur: c'est une nouvelle

production d'un enfant du Lot, M. Léon Valéry, ce poète déjà célèbre, qui a enrichi notre littérature de ses *Heures Intimes* (1), admirable recueil où se révèle, dans un grand nombre de pièces, le génie créateur du vrai poète.

M. Léon Valéry est un habile et brillant athlète, qui a déjà subi, souvent avec succès, l'épreuve périlleuse des concours publics, à l'académie des *Jeux floraux* de Toulouse. Les couronnes, que distribue cette académie, sont assurément un insigne honneur: ayant à sa tête des hommes distingués, elle ne récompense que des œuvres d'un mérite réel. Plusieurs de nos grands poètes français ont reçu de cette académie de glorieux encouragements.

Plus ancienne que la grande académie française, qui siège à l'Institut, l'académie de Toulouse remonte aux premières années du quatorzième siècle, au temps où notre langue et notre littérature étaient encore dans l'enfance. Tombée en décadence, quelques années après, elle fut relevée et définitivement organisée par une femme poète, Clémence Isaure, qui consacra sa fortune à l'encouragement des lettres et à la gloire de l'institution littéraire, qu'elle voulait fonder sur des bases durables. Trois fleurs d'or ou d'argent: la *Violette*, l'*Eglantine* et le *Souci*, étaient la récompense accordée par l'académie aux compétiteurs dont les œuvres avaient mérité le prix; ce qui fit donner à ces concours poétiques le nom de *Jeux floraux*. Clémence Isaure fut mise au rang des Juges, chargés d'apprécier les œuvres des concurrents. Elle laissa, en mourant, des revenus considérables, destinés à l'entretien de l'académie.

Cette institution s'est modifiée et perfectionnée depuis Clémence Isaure: elle est aujourd'hui composée de quarante membres, connus sous le nom de *Quarante Mainteneurs*. Le 3 mai de chaque année, on fait une distribution solennelle de fleurs d'or et d'argent aux vainqueurs du concours. Ces fleurs sont au nombre de six, et chacune d'elles est le prix d'un genre particulier de poésie, ce sont: l'*Amarante*, la *Violette*, le *Souci*, la *Primevère*, le *Lys* et l'*Eglantine*.

M. Léon Valéry avait concouru, cette année, pour la plus noble couronne de l'académie des *Jeux floraux*, pour l'*Amarante d'or*, qui est le prix de l'ode la plus belle. La muse de la poésie lyrique a inspiré l'écrivain quercynois, au sujet d'une grande question de morale sociale, qui a été mise à l'étude par le gouvernement, celle du *rétablissement des tours dans les hospices civils*, pour donner un asile aux enfants illégitimes.

Une telle question peut-elle être traitée, avec succès, dans la langue mesurée de la poésie? Ne semble-t-il pas qu'elle doit être exclusivement réservée aux moralistes, aux économistes, aux législateurs? Voilà la première pensée qui se présente, quand on lit le titre de l'œuvre poétique de M. Valéry. Mais pour peu qu'on veuille aborder et approfondir la question des enfants naturels, malheureux fruit de la honte et de l'infamie des fillés trompées, on voit qu'il s'agit ici de chercher un remède à un grand mal social, et d'organiser une œuvre grande et sainte, une œuvre de haute civilisation et de charité évangélique. Dès lors la sphère s'agrandit, et la question prend un caractère éminemment moral et religieux. On comprend alors qu'il est digne d'un noble cœur et d'un poète généreux de suivre son inspiration, et de laisser librement couler ses vers en faveur d'une si belle cause. La poésie, en effet, splendide reflet de Dieu dans les œuvres de la nature et dans les œuvres de l'homme, est la plus haute et la plus éloquente manifestation des grands sentiments et des pensées généreuses.

Le poète, vraiment digne de ce nom, qui ne consacre son génie qu'à la défense de la *vérité* et de la *vertu*, a pour mission ici-bas d'élever, d'agrandir et d'épurer les âmes; il est un instrument fécond de progrès et de civilisation.

C'est ainsi que M. Valéry, dominé par un sentiment d'humanité et obéissant au cri de sa conscience, a élevé la voix en faveur des enfants illégitimes, dans cette langue poétique, qui lui est devenue familière; et sa muse, inspirée par les nobles élans de son cœur, a trouvé de sublimes accents.

L'ode adressée au Sénat, que M. Valéry a composée sur cet important sujet, a été présentée à l'académie des *Jeux floraux*, pour y subir l'épreuve du concours. De nombreux compétiteurs aspiraient, comme lui, au prix de l'*Amarante d'or*. L'ode du poète quercynois, par les beautés peu communes qu'elle renferme, a éclipsé toutes les autres. Elle a été placée hors ligne par les juges suprêmes du concours... Et pourtant l'ode de M. Valéry n'a pas été couronnée!... L'*Amarante d'or* est demeurée réservée...

En présence d'un si grave problème de légis-

(1) En vente, à Cahors, chez M. Calmette, libraire.

lation, lorsque les grands pouvoirs de l'Etat ne se sont pas encore prononcés, on comprend que MM. les membres de l'académie de Toulouse, mis en demeure de juger une œuvre poétique, dans laquelle l'écrivain tranche énergiquement la question, aient hésité à lui donner le prix. Mais l'éloge que MM. les académiciens font de cette pièce, dans le rapport écrit qu'ils ont publié sur les résultats du concours, est si significatif et si éclatant, qu'il est presque l'équivalent du prix qui n'a pas été accordé. En relevant le mérite de l'œuvre, qu'elle n'a pas couronnée, l'académie devait naturellement signaler quelques défauts. Elle reproche à l'auteur de n'avoir pas reculé devant la *sombre peinture de l'infanticide en action*: elle paraît trouver là un vice capital. Un pareil tableau était pourtant presque imposé, ou du moins amené par le sujet même. Nous respectons assurément le jugement de l'académie de Toulouse; mais nous aurions préféré, qu'en ne donnant pas le prix à M. Valéry, elle eût appuyé sa décision sur des considérations d'un autre ordre.

L'académie des *Jeux floraux* place très haut dans son estime le mérite littéraire de M. Valéry. Elle termine son jugement sur cet écrivain par cette prédiction, qui ne tardera pas à se réaliser: « Le poète distingué, qui a doté notre littérature méridionale de la publication de ses *Heures Intimes*, ne saurait perdre de vue, qu'il suffira d'une dernière couronne, la plus enviable et la plus belle, pour lui valoir le droit de siéger au rang des Juges. »

M. Valéry a donc eu un brillant succès à la dernière séance solennelle des *Jeux floraux*. bien que son ode n'ait pas été couronnée, elle a obtenu un prix réel, dans la pensée des Juges et du public: elle n'en sera pas moins lue et moins appréciée, et le but civilisateur qu'elle poursuit ne saurait manquer d'être atteint.

Il est temps d'aborder la pièce en détail, et d'en faire ressortir, en traits rapides, les beautés les plus frappantes.

II.

L'ode au Sénat, de M. Léon Valéry, est un petit poème de cent soixante-deux vers, divisés en vingt-sept strophes, où l'on voit briller d'un assez vif éclat les principaux caractères distinctifs de la poésie lyrique, tels que le naturel des sentiments, l'élevation des pensées, la justesse et la richesse des images, les coupes variées et harmonieuses. Il ne faut point chercher ici la hardiesse, la magnificence, les mouvements impétueux et sublimes de l'ode héroïque qui, élève jusqu'au ciel son vol ambitieux, comme le dit le poète. C'est une ode morale ou philosophique. On doit y trouver un caractère plus grave, plus calme, plus austère, mais toujours noble, rehaussé du doux parfum de la vertu, et ces qualités ne font pas défaut dans l'ode de M. Valéry.

La strophe qu'il a adoptée est belle, majestueuse, et convient bien au sujet. Les grands poètes l'ont souvent employée dans plusieurs de leurs plus célèbres odes. C'est la strophe de six vers, dont les cinq premiers sont alexandrins, et le dernier n'a que six syllabes. La coupe finale de ce genre de strophe porte en elle-même un caractère de grandeur imposante.

On ne trouve dans l'ode au Sénat ni ces faiblesses, ni ces écarts d'imagination, qui se rencontrent parfois dans les vers des poètes qui ne sont pas du premier ordre. On voit ici que l'écrivain est maître de son sujet et de lui-même, et que les vers coulent naturellement de son âme, comme d'une source féconde. Il peut, avec quelque vérité, s'appliquer en partie ces vers d'un grand poète:

« Je chante, mes amis, comme l'homme respire.
« Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire.
« Comme l'eau murmure en coulant. »

Dans la plus grande partie de son petit poème, M. Valéry adopte généralement la forme dramatique, si propre à donner aux œuvres de l'esprit le mouvement et la vie. Il met les personnages en scène, il peint en racontant: « *Ut pictura poesis.* »

La première moitié de sa pièce nous présente le tableau de la fille égarée, *trompée à son premier amour*, qui se voit forcée de maudire son enfant... Le moment fatal arrive: la fille coupable va devenir mère. Quel navrant spectacle! Où sont les parents, les amis, pour fêter la naissance de l'enfant attendu? Autour d'elle, tout est triste, silencieux et morne. Dans un réduit obscur, étendue sur un grabat, seule avec sa douleur, elle voile sa honte d'un lugubre mystère. L'amant, qui l'a trompée, n'est pas même là pour calmer son supplice; il la fuit!

Dans les tortures de la souffrance, l'avenir lui apparaît effrayant et terrible. Elle voit tour à tour passer devant elle les sarcasmes du peuple,

le mépris de sa famille, la flétrissure de son nom... et puis l'abandon, l'infamie, le deuil, la misère, le désespoir... Et puis encore son fils, errant malheureux sur la terre, ou marchant vers le bûche... — Ce sinistre tableau, où le poète peint les angoisses de la mère, en présence de l'avenir qu'elle entrevoit, est plein de force et de vérité, et empreint d'une sombre terreur.

Succombant sous la douleur, la tête de l'infortunée s'égare...

« Voyez!... sa tempe en feu, que laboura la fièvre,
« Palpite... Son sein bat... l'écume est sur sa lèvre...
« Une sombre colère éclate dans son oeil... »

Soudain, une pensée criminelle traverse son esprit. Elle maudit son enfant, et voudrait qu'il trouvât la mort, en arrivant à la vie. Vain désir!... l'enfant vit et voit le jour, et le premier cri du nouveau-né consterne sa mère égarée, éperdue... Un mouvement convulsif s'accomplit, et dans son délire, elle porte la main sur son fils!... Comme s'il assistait à ce drame funèbre, le poète, par un élan naturel de vive indignation, apostrophe la mère dénaturée; mais c'est en vain, et le crime se consume.

« Barbare! que fais-tu? Quel délire farouche
« Obscurcit ta raison? Pourquoi sur cette bouche
« Appesantir tes doigts crispés? »

« Arrête!... Sous ta main vois-tu bleuir sa face?
« Arrête!... Si l'erreur dans les larmes s'efface,
« Rien n'absout un forfait, et l'échafaud le suit!
« Grâce! grâce! peut-être il en est temps encore.
« Pitié! c'est ton enfant! mais en vain je t'implore...
« Plus rien... Le silence, la nuit!... »

« La nuit... témoin muet de ces drames funèbres,
« Elle semble pour eux épaissir ses ténèbres.
« Son voile a recouvert le crime triomphant.
« Mais le pêcheur, saisi d'une terreur profonde,
« Un jour, dans ses filets retirera de l'onde
« Le blanc squelette d'un enfant!... »

Ce drame tragique, qui fait frissonner, et auquel le poète nous contraint d'assister, n'est malheureusement que la peinture exacte de la réalité, et il se renouvelle, chaque jour, sur quelque point du globe. Un poète est le peintre de la nature, et M. Valéry n'a pas reculé devant la peinture de l'infanticide, afin que la grandeur du mal fasse chercher le remède.

Puis, s'adressant aux hommes d'Etat, aux législateurs, il implore leur pitié en faveur de tant de millions d'enfants, exposés à devenir les victimes de la honte et du crime. Si chaque année nous dévoile tant d'infanticides, il y en a beaucoup plus encore qui demeurent inconnus. On reculerait d'épouvante, si l'on pouvait dérober leurs sinistres secrets à la terre et aux flots...

Combien de créatures humaines, immolées par leurs mères dénaturées, sont ainsi ravies au christianisme et à la patrie céleste. Et ici l'écrivain proclame hautement sa croyance de chrétien par une belle exclamation, qui révèle une foi sincère et pure.

« Chrétien!... Il devait l'être! effrayante pensée:
« En immolant son fils, cette mère insensée
« Marque-t-elle son front du signe rédempteur?
« A ce doute, mon cœur d'épouvante se serre:
« Dérober à la fois un enfant à la terre,
« Et prendre un ange au Créateur!... »

Le remède proposé par M. Valéry à l'horrible plaie sociale, qu'il vient de dévoiler, c'est un asile de bienfaisance toujours ouvert à tous les enfants illégitimes, que les mères coupables voudront lui confier. En demandant qu'on ne recule pas devant le sacrifice de quelques millions, il réfute, en passant, quelques unes des objections que l'on

fait contre le projet du rétablissement des tours. Il termine en faisant un appel aux sentiments paternels des hommes d'Etat, et son âme sensible lui inspire des vers pleins de douceur, et d'un charme délicieux.

L'argument principal que fait valoir M. Valéry contre le système actuel, en faveur du rétablissement des tours, c'est le crime de l'infanticide, devenu si fréquent. Nous regrettons qu'il n'ait pas consacré quelques strophes à peindre les dangers de la dépravation, qui attendent infailliblement les enfants illégitimes, élevés par des mères égarées, vivant dans la débauche et le libertinage. — Il aurait pu dire aussi que l'établissement des tours dans les hospices, imaginé par la charité chrétienne bien comprise, aurait le précieux avantage d'épargner aux populations et à bien des filles, dont la faute resterait voilée, la honte et les périls du scandale, toujours funeste à la moralité.

M. Valéry est encore à temps de combler ces lacunes. S'il avait l'heureuse idée de retoucher, d'épurer et de compléter son œuvre, nous lui conseillerions volontiers de la présenter de nouveau au concours des *Jeux floraux*, avec les autres odes que lui dicta son inspiration.

En résumé, l'ode de M. Valéry, au point de vue littéraire, ne contient pas les caractères éclatants de ces beautés supérieures, qui commandent l'admiration et portent en elles un cachet de gloire et d'immortalité. Mais elle brille d'une beauté secondaire, et offre un mérite incontestable qui a déjà reçu la consécration d'une illustre assemblée. — Au point de vue du grand problème qu'elle aborde, et du progrès social qu'elle réclame, cette œuvre est une bonne action. Puisent les philosophes, les économistes, les législateurs, tous les penseurs et toutes les âmes généreuses, élever courageusement la voix pour propager leurs idées et leurs plans en faveur des enfants naturels!... — Si, comme tout l'annonce et le fait espérer, le Gouvernement, dans sa haute sagesse, organise un vaste système de bienfaisance, pour offrir un asile à tant de milliers de frères créatures délaissées, on pourra dire avec vérité: La charité évangélique a reçu, dans notre Patrie, une nouvelle application, et la civilisation de la France a fait un pas de plus!...

Ad^e GUILLOU.

Faits divers.

Nous apprenons, dit le *Constitutionnel*, que le prince Murat, assez gravement indisposé depuis quelques jours, a subi avant hier une douloureuse opération au cou. L'état de son Altesse n'inspire aucune inquiétude.

Les funérailles de M^{me} la duchesse de Cambacérés née Bonaparte, princesse de Canino, ont eu lieu à Paris, mercredi dernier, à onze heures, à S^{te} Clotilde. Dès dix heures on se réunissait à la maison mortuaire où le corps était exposé dans une chapelle ardente où un prêtre était en prière.

L'Empereur était représenté par un de ses chambellans, la princesse Mathilde par un officier de sa main.

Le service divin a été célébré par M. le Curé; S. Em. le cardinal Archevêque a donné l'absoute. Le prince Bonaparte, qui est dans les ordres, assistait au convoi.

L'inhumation a eu lieu au père Lachaise.

Par décret impérial: M. Deguerry, curé de la Madeleine, à Paris, est nommé à l'évêché de Marseille, vacant par le décès

de Mgr. de Mazenod. M. Le Courtier, archevêque de Notre-Dame, à Paris, est nommé à l'évêché de Montpellier, vacant par le décès de Mgr. Thibault.

M. Dubreuil, ancien-vicaire général de Montpellier, supérieur du séminaire de Saint-Pons, est nommé à l'évêché de Vannes, vacant par la démission de Mgr. Maret.

M. Colet, vicaire-général de Mgr. l'évêque de Dijon, est nommé à l'évêché de Luçon, vacant par la nomination de Mgr. Delamarre au siège archiepiscopal d'Auch.

— L'Empereur a donné récemment des ordres pour qu'on essaie, dans les montagnes du Roussillon, l'acclimatation d'une plante dont les graines ont été importées de Chine en France par le consul général, M. de Montigny, et à laquelle on donne le nom de *Bambou des montagnes*. Cette plante, dont la culture est des plus simples, paraît devoir jouer un rôle important dans le reboisement des montagnes situées dans nos départements méridionaux.

« Il est question de fonder en France une société contre l'usage immodéré du tabac. La conspiration serait ourdie de haut; au nombre de ses membres, elle compterait des médecins, des avocats, des savants, des académiciens, des conseillers d'Etat, tous gens ennemis déclarés de cette drogue qu'ils veulent proscrire comme fatale à la santé de l'homme, comme préjudiciable à sa bourse.

« L'intention part d'un bon naturel; mais, hélas! l'intention ne suffit. Il y a longtemps déjà que l'on a voulu expulser la nicotine. Urbain VIII n'a-t-il pas fulminé une bulle contre elle et ordonné à tous les bedeaux de la chrétienté de confisquer les tabatières qui oseraient se montrer dans les églises? Voltaire, Rousseau, Mirabeau, ont tour à tour anathématisé le tabac.

« Peuple qui fume, peuple qui périt, » a dit Ch. Fourier. Stendhal a démontré que si la Turquie porte la nuit sur son visage, si l'Allemagne rêve dans l'espace, si l'Espagne dort d'un sommeil somnambulique, si la Hollande étouffe dans son embonpoint, si la France, enfin, laisse déjà flotter son regard, on doit en accuser la chibouque, la pipe, le cigare et la cigarette.

« Tout cela peut être fort juste: néanmoins, demandez à la régie ce qu'ont produit ces accusations, ces réquisitions en forme? Rien, absolument rien: Il y a plus, les recettes semblent augmenter en raison des attaques dirigées contre l'usage du tabac. Du 1^{er} juillet 1811 jusqu'au 31 décembre 1860 la vente a produit au Trésor un bénéfice net de trois milliards cent cinquante-huit millions.

« On estime que la recette de l'exercice courant ne sera pas moindre — défalcation faite de tous frais — de cent cinquante millions, et si le mouvement ascensionnel continue dans les mêmes proportions, les exercices de 1862 et 1863, atteindront le chiffre de deux cents millions. Il y a dans ce chiffre, plus de nuages de fumée qu'il n'en faut pour étouffer à tout jamais le cri des blasphémateurs du tabac. »

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté aux termes duquel est interdit provisoirement, dans les écoles primaires et secondaires publiques et libres de l'empire, l'ouvrage intitulé: *Petit Catéchisme pour tous les temps présents*, publié à Paris par la librairie Lecoffre, et à Saint-Brieuc par l'imprimeur-libraire Prud'homme.

— L'autorité municipale de Saint-Petersbourg a résolu de fonder un hôpital pour les artisans indigents, en commémoration de l'affranchissement des serfs. Il portera le nom d'Hôpital Alexandre.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

MAIRIE DE CAHORS.

RÉCEPTION

DE SON EXCELLENCE LE MARÉCHAL NIEL.

Le Maire de la ville de Cahors, Voulant donner le plus grand éclat possible à la réception de S. Ex. M. le Maréchal Niel, Après s'être concerté avec l'autorité supérieure, a arrêté les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. Lundi, 17 juin courant, à huit heures du matin, une distribution de pain et de viande sera faite aux pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance.

Art. 2. A neuf heures, la compagnie des pompiers et la musique de la ville se rendront à l'extrémité du faubourg St-Georges, à la rencontre de M. le Maréchal. Les médaillés de S^{te}-Hélène et les anciens militaires décorés de la médaille militaire de Crimée et d'Italie se placeront sur deux rangs, devant l'Hôtel-de-Ville.

Art. 3. A dix heures, les cloches de toutes les paroisses de la ville seront mises en mouvement pour annoncer l'arrivée de Son Excellence.

Art. 4. A onze heures et demie, le Corps municipal se rendra à la préfecture pour faire, avec les autres autorités, la visite officielle.

Le cortège sera escorté par la compagnie des pompiers et la musique.

Art. 5. A la chute du jour, l'Hôtel-de-Ville et les édifices publics seront illuminés. Les habitants sont invités à paviser et à illuminer leurs maisons.

Art. 6. A huit heures et demie du soir, sur la promenade Fénelon, il sera tiré des pièces d'artifice et des salves de mousqueterie avec cartouches à étoiles.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 15 juin 1861. Le Maire, CAVIOLE.

ARRÊTÉ DE POLICE

Nous, Maire de la ville de Cahors, Vu l'avis officiel de l'arrivée de S. Ex. M. le Maréchal Niel, pour le lundi 17 juin courant; Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837,

ARRÊTONS: Article 1^{er}. — Aussitôt que le son des cloches aura annoncé l'arrivée de S. Ex., la circulation des voitures sera interdite depuis la rampe du pont Louis-Philippe jusques à l'Hôtel des Ambassadeurs. Art. 2. Aucune charrette ou voiture ne pourra stationner sur ce parcours.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Décès. 13 Juin. Mat (Marie). 15 — Lafourcade (Agathe).

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMUNE DE CAHORS
Marché aux grains. — Mercredi, 12 juin.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	998	24 ^r 81	78 k. 240
Maïs.....	235	12 ^r 91	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.
13 juin 1861.

Au comptant:

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	67 75	»	» 25
4 1/2 pour 100.....	96 50	» 15	» »
Banque de France.....	2900	» 40	» »

14 juin.

Au comptant:

3 pour 100.....	67 90	» 15	» »
4 1/2 pour cent.....	96 50	» »	» »
Banque de France.....	2900	» »	» »

15 juin.

Au comptant:

3 pour 100.....	68	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	96 60	» 40	» »
Banque de France.....	2900	» »	» »

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

M. LACAVALERIE, jardinier, à Mercuès, a l'honneur de porter à la connaissance des éleveurs de mulets, qu'il tient à leur disposition un baudet étalon de 1^{re} race.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre un magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion, à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons, Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc., etc., etc.

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 28,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, d'étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LOUER 1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN Situés dans l'enclos S^{te}-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT Situés dans le même enclos. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

A CÉDER

(volontairement)

Un office de notaire, à Miansac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Fénéry, notaire, à Montauban.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU